



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MIMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

*M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

**N° 2019/45**

**Objet : Finances : vote du Budget Primitif 2019  
(Budget principal et budgets annexes :  
Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque,  
Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA la Marche, ZA Borio  
Novo, Energies Renouvelables)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu la réunion du Bureau Elargi en date du 09 avril réuni en commission des finances lors de laquelle les maquettes financières 2019 ont été présentées,

Vu le projet de budget principal et des quatorze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA La Marche, ZA Borio Novo, Energies Renouvelables) pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2019 de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les quatorze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condomines, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, ZA La Marche, ZA Borio Novo, Energies Renouvelables).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 avril 2019.



Le Président  
Raymond GARDELLE